

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 3 juillet 2018 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

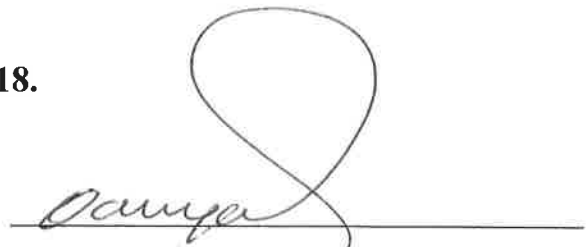
Nature et effets: Régulariser la construction projetée d'un bâtiment accessoire de ferme d'une hauteur de 11.12 mètres alors que le bâtiment de ferme principal a une hauteur de 10.36 mètres contrairement à l'article 7.3 alinéa 2 du règlement de zonage numéro 2006-350.

Identification du site concerné: Propriété de M^{me} Francine Dery et M. Michel Gauthier, sise aux 721 rang des Îles à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 717 684

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce 12 juin 2018.


Dany Dallaire, directeur général